

Le Damier, mardi 18 décembre 2007

## **Vidéosurveillance, sécurité : les espaces publics contemporains sont-ils réellement en danger ?**

*Marc Dumont est maître de conférences à l'université Rennes 2, chargé d'enseignement à l'IEP de Paris, chercheur associé à l'École d'architecture de Nantes et collaborateur scientifique à l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne.*

L'objectif de cette intervention est de s'emparer du thème de la vidéosurveillance pour, à partir d'une interpellation du monde social, venir réinterroger des questions plus fondamentales concernant l'espace des sociétés en particulier la question de la *distance* dans les sociétés. La vidéosurveillance est apparue de manière très vive dans le débat public à partir des phénomènes de « délinquance », du « sentiment d'insécurité », mais elle dépasse en réalité très largement ces seuls lieux de débats. L'introduction de la vidéosurveillance pour lutter contre cette délinquance suscite en effet des controverses marquées par de profonds clivages idéologiques au-delà desquels ou au fond desquels il importe d'aller creuser.

L'enjeu le plus intéressant pour des chercheurs en sciences sociales, pour des urbanistes est de s'interroger sur ce que nous donne à penser la vidéosurveillance. Et sur ce plan-là, la vidéosurveillance nous confronte à deux grandes questions :

- la vidéosurveillance sépare, discrimine des usages et des espaces entre ce qui est autorisé et ce qui est interdit. A quoi nous renvoie donc ce mécanisme de jeux de partitions ?
- comment, ensuite, dans cette question des partitions, la vidéosurveillance vient-elle nous interroger sur ce c'est que l'espace public contemporain ? Comment vient-elle nous amener à réfléchir sur la manière dont recomposer l'offre urbaine sur des espaces.

### **Quelle partition introduit la vidéosurveillance au sein de l'espace public ?**

Séparer : la vidéosurveillance ne fait fondamentalement rien de nouveau. Les sociétés en effet n'arrêtent pas de discriminer, de différencier les types d'espaces notamment en fixant des limites et en désignant les espaces. On a là un phénomène structurel des sociétés. On ne peut pas penser une société sans différence, sans distance, sans différenciation. La vidéosurveillance en fait actualise ce vieux phénomène de séparation, de construction de limites. L'étude de la vidéosurveillance pourrait alors être simplement ramenée à l'analyse des nouvelles limites spatiales qui émergent dans le monde actuel, comme peut l'être le mur, un autre opérateur contemporain fondamental de production d'urbain, dont l'usage se multiplie dans les villes actuelles (à Padoue où une clôture métallique a été érigé autour d'un quartier où il y a de l'insécurité ; à Bagdad sous influence américaine et où sévit une guerre de communautés ; le long de la frontière américano-mexicaine ; etc.). Ces murs se construisent également dans l'espace périurbain où se développent des retranchements sécurisés, comme pour le complexe de Terre Blanche dans le sud de la France ou dans le cadre des *gated communities*.

La vidéosurveillance se place donc dans cette logique de séparation radicale qui pense la séparation à partir d'une logique binaire c'est-à-dire entre ce qui est possible (de voir ou d'accéder) et ce qui est impossible (de voir ou d'accéder).

Cette obsession du contrôle par la séparation est-elle propre aux sociétés contemporaines ? Les travaux de Michel Foucault (en particulier ceux sur le panoptique de Bentham) montrent que l'histoire des sociétés modernes est travaillée par un désir toujours plus poussé de contrôle des sociétés par elles-mêmes et qui se situe jusqu'à l'échelle de l'individu - au contrôle individuel (le « souci de soi » chez Foucault). La vidéosurveillance s'inscrit donc dans cette logique générale de rationalisation de l'espace, des usages, de peur et d'angoisse face à l'inédit, au surprenant. La vidéosurveillance ne fait finalement que rendre plus visible un dispositif de contrôle des sociétés sur elles-mêmes, un dispositif plus accentués fonctionnant sur une logique de séparation.

Puis, toujours pour suivre Michel Foucault, dans nos sociétés, la surveillance et le contrôle se retrouvent de plus en plus délégués à des dispositifs composés d'individus et de moyens techniques. Et même, de plus en plus, ces

dispositifs sont d'ailleurs délégués uniquement à des machines. Regardez : la vidéosurveillance n'est désormais plus assurée par une personne physique (c'est en particulier le cas aux Pays-Bas avec des logiciels d'analyse sonore capable de détecter les situations d'agression). Les machines sont désormais capables de se substituer entièrement à toutes les formes sociales de contrôle qui exigeaient jusque là l'intervention d'un humain.

On va donc encore plus loin que le panoptique de Bentham (cf. Michel Foucault). Rappelons-en les principales caractéristiques : un modèle de prison aménagée avec une cabane au centre d'une prison circulaire, avec des verres fumés, de telle sorte qu'un seul surveillant puisse voir chaque cellule sans que les prisonniers sachent de leur côté (à cause des vitres fumées) si à un instant précis, ils se trouvent sous le regard de ce surveillant. A tout instant, ils peuvent être regardés, tout comme ne pas l'être : une épée de Damoclès.

Et du côté de la vidéosurveillance, c'est strictement similaire. Il n'y a jamais 24h/24h une personne derrière l'objectif de la caméra. Mais, les données informatisées collectées et stockées jouent ce rôle, mobilisables n'importe quand.

Dans ce cas, ce qui est intéressant de remarquer, c'est que les sociétés délèguent à un dispositif technique ce qu'elles ne sont plus capables de faire. En fait, la vidéosurveillance, beaucoup plus qu'une trop grande présence, une pression d'un regard omniprésent qui nous regarde dans notre dos, révèle un vide, une absence : la grande difficulté des sociétés contemporaines à faire société.

Derrière ces accentuations de la séparation, des limites, on est confronté à une absence du politique qui n'est plus capable de dépasser les conflits, les frottements nés en particulier de la différenciation des pratiques au sein de l'espace public. Or, le politique n'est pas ce qui sépare, il est ce qui dépasse la séparation pour rendre commun, unir. L'accentuation de la séparation a un caractère profondément anti-politique, elle va contre la logique du politique.

C'est un très grand paradoxe, d'ailleurs, de la modernité qui est fondée totalement sur la séparation et la rationalisation des fonctions, des hommes, des usages. En ce sens, elle est fondamentalement apolitique car elle prend le contrepied de ce qui fonde le politique c'est-à-dire de faire une sorte de synthèse des hétérogénéités, de transformer des dissensus en consensus. On ne sait pas assumer le conflit : on choisit donc la séparation (comme dans le cas des murs). Et nous rejoignons ici les modèles de sociétés à travers lesquels se fondent nos villes, tels que les a dégagés le géographe Jacques Lévy qui voit deux modèles diamétralement opposés : entre Johannesburg et Amsterdam, entre un espace dans lequel on assume ce conflit sans séparation et un autre, à l'inverse, l'isolement et la séparation dominant. La vidéosurveillance doit donc être prise comme un indice spatial de cette difficulté majeure que les sociétés ont aujourd'hui à la résolution de ce problème majeur qui est celui-là même de leur existence !

Ce n'est d'ailleurs pas la seule manière qu'a la vidéosurveillance de venir pousser les sociétés à s'interroger sur elles-mêmes, et que montre l'exemple récent de Ploërmel. Dans cette petite commune de Bretagne, la municipalité a mis en place une vidéosurveillance des places publiques, de la seule place publique, en fait. Il y a d'ailleurs une prolifération de ce phénomène dans l'ouest de la France : toutes les petites communes mettent sous vidéosurveillance leurs places publiques. C'est assez surprenant, sans doute lié à un effet de mode.

C'est surprenant parce qu'on est dans des espaces faiblement denses, très peu fréquentés en comparaison par exemple aux Halles à Paris, ou encore à la gare du Nord ou dans des couloirs du métro. Je pose l'hypothèse que pourtant de manière diamétralement opposées, les deux situations se rejoignent parfaitement : dans un cas on a affaire à un trop plein de société (aux Halles, à la gare du Nord), toute la société s'y donne rendez-vous et, en quelque sorte, l'espace « déborde », c'est un « trop-plein de société ». Face à ce débordement qu'on en sait pas (ou ne souhaite pas gérer), on sépare, on vide les composants du mélange, au moins certains d'entre eux, on tamise le mélange. De l'autre, c'est exactement l'inverse : c'est un « trop-vide » de société ; il ne se passe rien, ou pas assez de choses, il n'y a pas assez de « composants » au mélanges, alors, plutôt que de remplir (par de l'urbanité réelle), on vide un peu plus... c'est le vide qui domine, le vide qui rassure. Quant on dit que la nature a horreur du vide, on se trompe, sans doute : aujourd'hui, on semblerait donc attendre du vide, le préférer en tout cas très largement au plein. Trop de société ou pas assez de société. Comment passe donc de l'un à l'autre,

comment se passe ce « seuil » ? Et là, avec la question des seuils, on en vient directement à la question de l'espace public.

### Qu'est-ce que l'espace public ?

L'espace public est un objet fantastique parce qu'il résume à lui seul l'ensemble de la société. Si l'on veut comprendre comment fonctionne la société, il suffit de s'emparer, d'observer et d'étudier, de manière sérieuse, l'espace public. Un espace public est en effet beaucoup plus que sa simple expression matérielle (une place par exemple). Par l'espace public se joue précisément les fondements du politique à travers un travail considérable sur les partitions. Ce travail sur la partition, j'insiste, est fondateur du politique comme le montrent dans leurs travaux les philosophes Claude Lefort et Cornelius Castoriadis. Selon Claude Lefort, le politique, qui ne se réduit pas à sa dimension institutionnelle, apparaît toujours sur le principe d'une gestion des partitions : par exemple, entre le juste et l'injuste, l'acceptable et l'inacceptable, des principes qui se conjuguent aussi parfois avec des principes spatiaux. Le cas le plus intéressant, c'est celui de la Cité athénienne où la société politique apparaît avec l'ostracisme c'est-à-dire à partir du moment où l'on a défini qui a le droit et qui n'a pas le droit de cité. C'est donc à partir de ces partitions qu'apparaissent et se définissent les sociétés, à partir de ces principes d'inclusion et d'exclusion, de ce qui est accepté et ne l'est pas. Toutes les sociétés, comme le notent les anthropologues, ont jusque là fonctionné à partir de ces logiques de discrimination.

Comment cette dimension structurelle, anthropologique, à la fois du social et du politique, vient-elle alors se raccorder à la question de l'espace public ? L'espace public est un lieu à la fois métaphorique et concret dans lequel vient se repenser, se renégocier, se réajuster l'ensemble des seuils à partir desquels se définissent ces partitions. L'espace public est en effet un lieu qui est marqué en permanence par une oscillation entre un certain nombre de seuils ; il est constitué de petits rouages mécaniques très subtils à la manière d'une horloge qui permettent de le régler. Et la dimension assez incroyable et puissante de l'espace public est que ces balanciers, ces rouages, ne sont pas fixés une fois pour toute : chaque passant, chaque individu est à même de venir par ce qu'il fait, par son action, en changer quelques instant l'oscillation, comme ces personnes qui ne peuvent s'empêcher de « remettre droit » un tableau qu'elles jugent penché en entrant dans une pièce. La force de l'espace public, c'est de savoir habilement – jusqu'à aujourd'hui laisser place à une composition extrêmement subtile entre des réglages organisés, contrôlés, et des réglages ajustés, dans le mouvement et par l'action. Or, la vidéosurveillance vient renforcer une tendance qui se fait aujourd'hui nettement en faveur des réglages contrôlés en effaçant de plus en plus les réglages ajustés. Ces réglages se font donc entre plus seuils, des seuils qui peuvent être classés en deux grandes familles. D'un côté des seuils qui sont liés à la circulation, et d'autres qui sont liés à l'exposition – toutes deux constituent les deux caractéristiques majeures de tout espace public.

Dans la famille des circulations, on trouve un premier seuil : la *propriété*. Qui possède l'espace public ? A la fois tout le monde...et personne. La question du seuil entre tout le monde (des personnes privées) et personne (une institution), on la voit se poser par exemple à propos des terrasses de café : peuvent-elles occuper (envahir ?) une place ? Peut-on considérer qu'elles sont détentrices de cet espace public ? En partie ou en totalité ? De manière « informelle », souple, ou définitive ?

Un autre seuil, c'est l'exclusivité : quel type d'usage y est possible ? Que peut-on réaliser en terme de circulation ou d'installation ? Par exemple, dans une gare, peut-on y dormir lorsque l'on est SDF (autrement dit peut-on « coloniser » l'espace public en bloquant ainsi les circulations) ou faut-il totalement interdire ce type d'occupation provisoire ? Même question lorsqu'il y a occupation de la rue par des commerces, tolérés mais non autorisés, comme il en existe dans le quartier dit « Chinatown » à Paris où n'importe qui s'assoit sur un trottoir pour vendre ses concombres, ou dans le cas de « l'occupation » par la mendicité.

Il y a généralement tolérance c'est-à-dire une certaine souplesse. Quand on dit souplesse, donc, cela veut dire que ce travail sur le seuil n'est pas « noir » et « blanc », il est ajusté et se réajuste sans cesse, avec une grande confiance accordée au social pour gérer par lui-même ce frottement, ce jeu d'équilibre entre le « tout privé » (ou tout institutionnel) et le « rien » (tout est interdit).

Pour les urbanistes, réfléchir à cette questions, cela signifie, par exemple, réfléchir à ajuster l'usage de l'espace public par la présence de bancs ou non qui rendent certains usages possibles ou non, par des facilités ou non d'accessibilité. Par opposition, on peut aussi citer les espaces privées des centres commerciaux par exemple, il y a une réglementation très stricte sur la circulation. Ils font le choix de faire basculer le seuil, sans lui laisser la possibilité de s'ébranler et de se redéfinir au gré des dérangements sociaux : aucun rassemblement susceptible de gêner la circulation n'est possible ; la mise en arrêt est interdite, ce qu'un vigile rappelle rapidement si nécessaire. Voilà pour ce qui est des seuils liés à la circulation.

La deuxième grande famille, c'est celle des seuils liés à l'*exposition*, une caractéristique majeure qui fait de l'espace public un lieu et un moment possibles d'expressions diversifiés. Dans cette famille, une des « cartes », c'est l'intimité. Peut-on s'embrasser dans l'espace public ? Manger ? Voire uriner ? L'espace public peut-il être utilisé pour une expression visible d'individualité ? Où toutes les intimités n'y ont-elles aucune place ? Et ici, on rejoint la vidéosurveillance. En effet, la vidéosurveillance vient réinterroger cette possibilité d'intimité, la présence ou non d'un seuil que chacun des membres d'une société vient à sa manière réajuster, régler à nouveau provisoirement. Laisse-t-on dominer un « sens partagé », flottant, du « ce qui convient » ou « ne convient pas » ou est-ce qu'on décide une fois pour toute ce qu'il en est ?

A Londres par exemple, des voix réprobatrices peuvent vous ordonner de jeter vos papiers à la poubelle si vous les avez jetés dans la rue si vous avez été surpris par la vidéosurveillance : plus que de la police, cela signifie « pas d'intimité ici ! ». Cela pose une autre question intéressante pour les urbanistes : comment permettre de composer sur un même lieu à la fois intimité et espace surveillé ?

Un autre seuil, c'est la laïcité. A travers l'espace public, qu'est-ce qui peut s'exprimer comme dimension culturelle voire culturelle ? Comment peut-on permettre ou ne pas permettre s'exprimer l'expression de certaines type d'altérité fondée sur la culture (religieuse par exemple comme, de nouveau à Ploërmel, avec la statue de Jean-Paul II sur l'espace public ; faut-il ou non des sapins de Noël dans l'espace public ? Ou est-ce qu'on préfère effacer la totalité des indices d'expression de la culture, religieuse ou autre ? L'espace public est-il un espace en creux dans lequel on enlève tous les signes manifestant une appartenance culturelle ou est-ce que les rend possibles ? Ajustées ?

Ainsi, avec ces « résolutions » définitive auxquelles contribuent ces nouvelles formes de contrôle, on retrouve le grand paradoxe des sociétés contemporaines : une grande difficulté à gérer des contradictions.

Et, de leur côté, le travail des urbanistes finalement consiste à contribuer au mieux à constituer les mécanismes, les rouages de toute la machine à partir de laquelle les curseurs vont établir le niveau de chacun de ces seuils. Le travail proprement politique, quant à lui, il est d'assurer le régler et le bon fonctionnement de tous ces curseurs, les uns par rapport aux autres, d'en fixer plus ou moins les règles, les modes d'emploi, pour faire en sorte que la société puisse fonctionner. Et c'est dans cet immense attirail subtil que la vidéosurveillance vient alors prendre place. Elle apporte un élément supplémentaire dans la composition de cet espace public, dans la définition des différents seuils, dans le réglage des curseurs. Pour le meilleur comme pour le pire puisque sa logique essentielle reste celle de la séparation, donc, d'éviter le jeu aléatoire du curseur. Ainsi, il faut insister encore là-dessus, pour terminer, la vidéosurveillance nous interroge réellement sur notre capacité à faire société.

Compte rendu : Luc Berger (relecture de Marc Dumont)